

**Un Coordonnateur de la gestion d'entretien des Zones
d'Activités Economiques et chargé de l'exploitation des
bâtiments (F/H)**

Référence de l'offre : 058-2026-ECO

Date de publication : Mardi 28 avril 2026

Date limite de candidature : Mardi 19 mai 2026

Poste à pourvoir : Le plus rapidement possible

Type d'emploi : Emploi permanent

Motif du recrutement : Création d'emploi

Catégorie : B

Cadre d'Emplois : Techniciens territoriaux

Ouverture : Poste ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours, à défaut aux agents contractuels conformément à l'article 332-8 2° du code général de la fonction publique

Temps de travail : Temps complet (39 heures hebdomadaires avec 23 jours de RTT)

Lieu de travail : Saint-Jean-Le-Vieux

Permis : B requis en raison de déplacements quotidiens dans les zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Rattachement hiérarchique : Responsable du service Investissement et Gestion d'équipements à vocation économique

CONTEXTE :

Par délibération en date du 16 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé d'exercer la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Les contours de la compétence ont ainsi été définis en partie de manière transitoire pour répondre à un principe de réalité au 1er janvier 2019. Néanmoins, la Communauté d'Agglomération avait affiché, dès la délibération du 15 décembre 2018 précitée, sa volonté de mener un travail afin de déterminer les modalités de classement des voiries communales d'intérêt communautaire et, plus largement, l'écriture définitive de l'intérêt communautaire attachée à cette compétence.

Dans ce cadre, il est proposé de définir l'intérêt communautaire de la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire », applicable à compter du 1er janvier 2025. La présente définition de l'intérêt communautaire sera également applicable aux zones d'activités économiques (ZAE) créées postérieurement au 1er janvier 2025.

A ce jour, la Communauté d'Agglomération compte un peu moins de 90 ZAE réparties sur l'ensemble du territoire.

Une gestion cohérente sur l'ensemble du territoire est étudiée et va se mettre en place pour gérer au mieux le quotidien de ces zones.

Le poste s'inscrit au sein du service Investissement et Gestion des équipements à vocation économique qui a en charge également la bonne gestion des bâtiments à vocation économique et qui fera partie du poste sur une partie du territoire.

MISSIONS ET ACTIVITES :

Gestion administrative

- Assurer le suivi et coordonner les demandes d'intervention sur les ZAE et le lien avec les différentes Directions ;
- Mettre en service les bâtiments et/ou en assurer le bon fonctionnement ;
- Répondre aux demandes des pépîns, locataires, entreprises présents sur les ZAE.

Exploitation

- Assurer l'exploitation des bâtiments de la Direction Générale Adjointe Economie en lien avec les chargés de mission et les référents ;
- Coordonner les interventions dans les bâtiments et dans les ZAE ;
- Assurer un premier contact sur le terrain avec les usagers ;
- Etablir le budget de fonctionnement de maintenance du bâtiment en relation avec le responsable du bâtiment et des Directions Ressources de la CAPB ;
- Etablir des cahiers des charges, analyser des devis et élaborer des bons de commande ;
- Suivre et coordonner le marché de signalétique des ZAE.

PROFIL RECHERCHE :

Formation et prérequis indispensable au poste

- Niveau requis : Bac +2 ;
- Expérience avérée dans la conduite et la coordination de travaux et d'interventions sur les voiries.

Compétences techniques

- Connaissances liées aux bâtiments ; de type fonctions de Syndic ;
- Connaissances liées aux voiries, de type gestionnaire de voirie ;
- Connaissance des marchés publics pour le suivi du marché de signalétique des ZAE ;
- Connaissance en comptabilité ;
- Très bonne connaissance des logiciels informatiques classiques.

Compétences professionnelles

- Qualités organisationnelles, rédactionnelles, d'analyse et de synthèse ;
- Sens de la communication et de la coordination ;
- Esprit d'initiative, adaptabilité, dynamisme ;
- Discrétion, secret professionnel, disponibilité.

******Les petits plus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : titres restaurant, possibilité de prise en charge partielle des frais de mutuelle et de prévoyance, possibilité de prise en charge du montant de l'abonnement de transport collectif, actions du Comité des Œuvres Sociales (aide à la rentrée scolaire, chèques vacances, CESU, bons culture, etc...).***

Les candidatures (CV + lettre de motivation + dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires) sont à adresser à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Direction des Ressources Humaines, Service Gestion des Emplois et Compétences,

En précisant la référence suivante : **058-2026-ECO** au plus tard le **mardi 19 mai 2026**.

Les renseignements sur la partie métier sont à solliciter auprès de :

Madame Emmanuelle BAILLES, Responsable du service Investissement et Gestion d'équipements à vocation économique : e.bailles@communaute-paysbasque.fr